



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00658710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 61. Acquisition à la SARL LORENZON Frères d'une parcelle située 58, rue de Trépillot

Délibération n° 2021/006587

Acquisition à la SARL LORENZON Frères d'une parcelle située 58, rue de Trépillot

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'acquisition d'une parcelle située 58 rue de Trépillot en zone UYa du PLU, cadastrée section HN n° 102 pour l'installation du site de stockage de matériaux du CTM.
Dépense : 189 000 € HT

Le principe de la création d'une fourrière municipale, en lieu et place du site de stockage du Centre Technique Municipal (CTM), rue Jacquard, a été acté pour répondre aux besoins d'organisation des services.

Cela implique de trouver un lieu de substitution pour le site de stockage des matériaux des services techniques d'une surface globale d'environ 6 000 m².

Une partie du stockage sera réorganisée sur le site communal dit des Sapins situé face au CTM (environ 1 500 m²).

Pour le reste, des négociations ont été engagées avec la SARL LORENZON Frères propriétaire d'une parcelle sise 58, chemin de Trépillot en zone UYa du PLU et cadastrée section HN n° 102.

Cette parcelle, d'une surface de 5 910 m², est libre de toute occupation et non bâtie, très proche du CTM et adaptée aux besoins.

Conformément à l'article L.1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a sollicité France Domaine qui a fixé, par courrier du 31 mai 2021, la valeur vénale de la parcelle concernée à 189 000 € hors taxe.

Un accord est intervenu avec le propriétaire en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

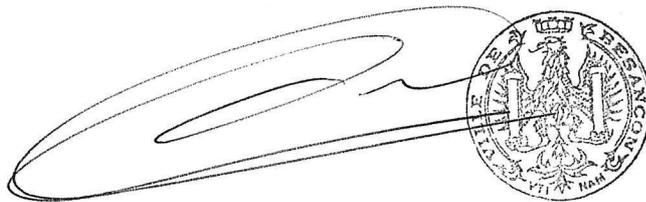
- acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section HN n° 102, libre de toute occupation, au prix de 189 000 € hors taxe,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La dépense sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **autorise Mme la Maire, ou l'élue déléguée, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.**

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central figure, possibly a coat of arms, surrounded by text in French, including 'MUNICIPALITE DE BESANCON' and '1830'. The signature overlaps the seal.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

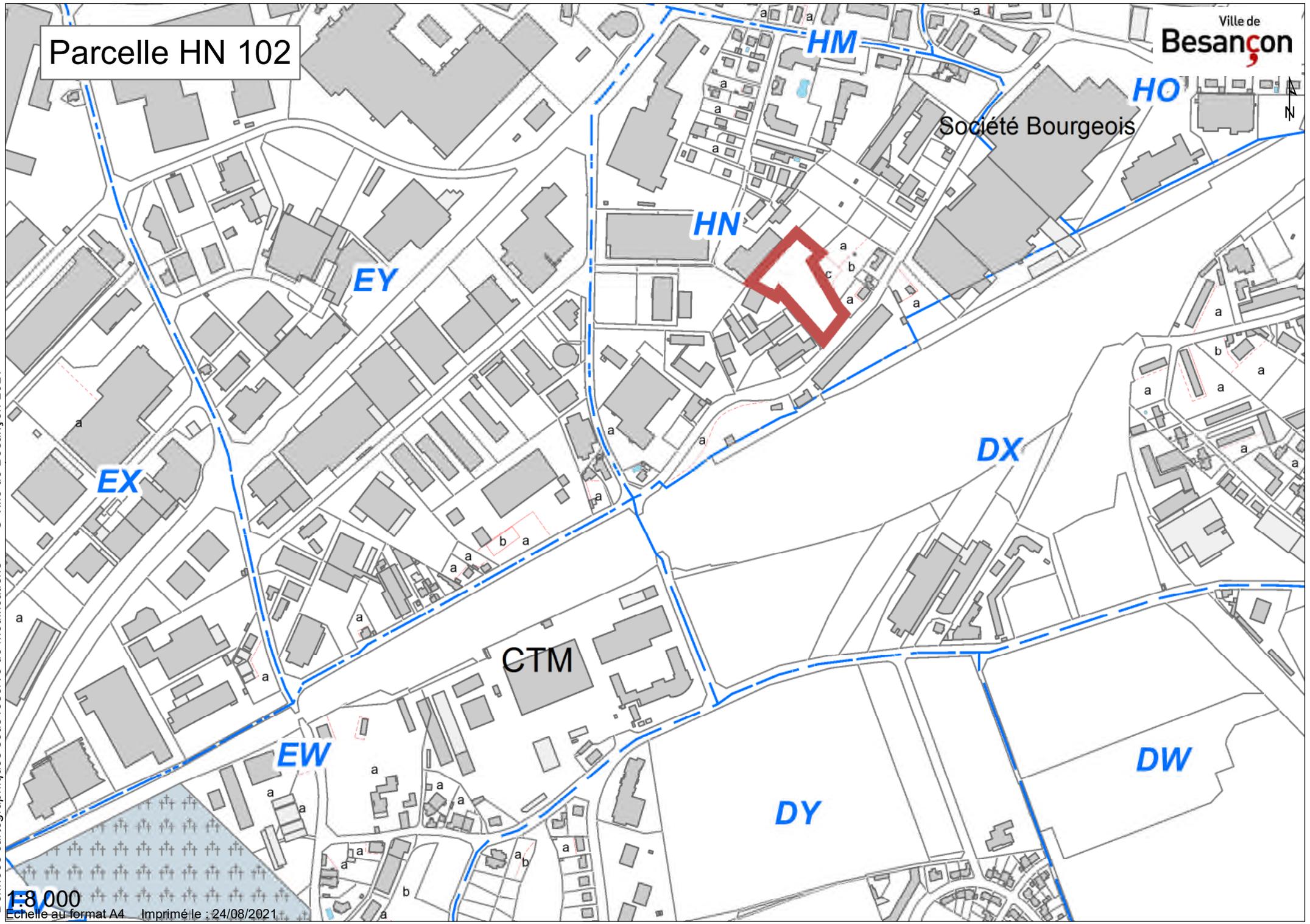
Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Parcelle HN 102



Société Bourgeois

* Données cartographiques sous réserve de modifications © Ville de Besançon 2021